



SAISON 2025  
CHALLENGE VTT MARATHON

MTB  
TOUR

powered by  
CYCLETYRES



**LA LOZÉRIENNE**  
8 AU 10 MAI - LOZERE (48)



**ROC LAISSAGAIS**  
30 MAI AU 1ER JUIN - AVEYRON (12)



**CAP NORE**  
14 & 15 JUIN - AUDE (11)



**SUPER BESSE BIKE FESTIVAL**  
21 & 22 JUIN - PUY DE DOME (63)



**TRANSMAURIENNE VANOISE**  
13 AU 19 JUILLET - SAVOIE (73)



**CORSICA BIKE FESTIVAL**  
24 AU 26 OCTOBRE - CORSE

## REGLEMENT MTB'TOUR CYCLETYRES 2025

Tout participant à l'une des manches du **MTB'Tour Cycletyres** reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

### Article 1 : Calendrier

Le **MTB'Tour Cycletyres** est un ensemble d'évènements regroupant des compétitions et des randonnées de VTT Cross-Country.

Les manches du **MTB'Tour Cycletyres 2025** sont les suivantes :

- **La Lozérienne** : 08 au 10 Mai à St Germain-du-Teil/La Canourgue (48),
- **Roc Laissagais** : 30 Mai au 01 Juin à Laissac (12),
- **Cap Nore** : 14 et 15 Juin à Villegly (11),
- **Super Besse Bike Festival** : 21 et 22 Juin à Super Besse (63),
- **Transmaurienne Vanoise** : 13 au 19 Juillet à Aussois et Val Cenis (73),
- **Corsica Bike Festival** : 24 au 26 Octobre à l'Île-Rousse (Corse).

Sur chacune des manches, un règlement spécifique dictera les règles des épreuves. Tout participant s'engage à l'avoir lu et accepté lors de son inscription.

### Article 2 : Le Challenge

Le **Challenge MTB'Tour Cycletyres** rassemble les parcours de VTT Cross-Country Marathon du **MTB'Tour Cycles** comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Le **Challenge MTB'Tour Cycletyres** se compose de 6 manches :

- 5 épreuves chronométrées qui permettront de gagner des points au classement général :
  - La Lozérienne,
  - Roc Laissagais
  - Super Besse Bike Festival,
  - Transmaurienne Vanoise,
  - Corsica Bike Festival.
- 1 randonnée attributive de points au classement général :
  - Cap Nore.



SAISON 2025  
CHALLENGE VTT MARATHON



- **LA LOZERIENNE**  
8 AU 10 MAI - LOZERE (48)
- **ROC LAISSAGAIS**  
30 MAI AU 1ER JUIN - AVEYRON (12)
- **CAP NORE**  
14 & 15 JUIN - AUDE (11)
- **SUPER BESSE BIKE FESTIVAL**  
21 & 22 JUIN - PUY DE DOME (63)
- **TRANSAURIDIENNE VANOISE**  
13 AU 19 JUILLET - SAVOIE (73)
- **CORSICA BIKE FESTIVAL**  
24 AU 26 OCTOBRE - CORSE

## Article 3 : Les catégories

Les catégories du **Challenge MTB'Tour Cycletyres 2024** sont basées sur la réglementation nationale et internationale FFC/UCI.

Les catégories de coureurs sont déterminées soit :

- par l'âge des pratiquants, lequel est défini par la différence entre l'année de l'épreuve et l'année de naissance du coureur.
- par la catégorie indiquée sur la licence sportive UCI de l'année en cours.

L'âge minimal requis pour concourir au Challenge est de 19 ans.

Les catégories du Challenge classement général sont celles citées ci-dessous.

### Catégories Femmes : 5 catégories

- |                         |                          |                      |
|-------------------------|--------------------------|----------------------|
| • Espoir Femme          | 19 à 22 ans              | Années 2006 à 2003   |
| • Senior / Élite* Femme | 23 à 34 ans              | Années 2002 à 1991   |
| • Master 35 Femme       | 35 à 44 ans et non élite | Années 1990 à 1981   |
| • Master 45 Femme       | 45 à 54 ans et non élite | Années 1980 à 1971   |
| • Master 55 Femme       | 55 ans et + et non élite | Années 1970 et avant |

### Catégories Hommes : 5 catégories

- |                         |                          |                      |
|-------------------------|--------------------------|----------------------|
| • Espoir Homme          | 19 à 22 ans              | Années 2006 à 2003   |
| • Senior / Élite* Homme | 23 à 34 ans              | Années 2002 à 1991   |
| • Master 35 Homme       | 35 à 44 ans et non élite | Années 1990 à 1981   |
| • Master 45 Homme       | 45 à 54 ans et non élite | Années 1980 à 1971   |
| • Master 55 Homme       | 55 ans et + et non élite | Années 1970 et avant |

### Catégorie Handisport : 1 catégorie

- Handisport

*Élite\* : Sont définis comme Élite les participants licenciés UCI Élite et/ou ayant des points au classement UCI XC Marathon et UCI XC Olympique durant l'année en cours.*

*NB : Ces catégories seront celles du classement général du Challenge, aucune obligation n'est faite aux organisateurs de les mettre en application sur les épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance ou des licences UCI dans le cas échéant.*



## Article 4 : Le classement

Tous les participants inscrits dans les catégories citées dans l'article 2 figureront au classement général provisoire du challenge **MTB'Tour Cycletyres 2025** dès leur première participation à l'une des épreuves.

A l'issue de la saison, les 4 meilleurs résultats de chaque participant aux épreuves de l'année en cours permettront d'établir les classement généraux du Challenge.

La présence à la remise de prix de la dernière manche (lors du Corsica Bike Festival en Octobre 2025) est obligatoire pour percevoir son lot et/ou trophée.

## Article 5 : Grille de point

- Épreuves marathon chronométrées

A l'issue de chaque épreuve chronométrée, des points seront attribués aux participants de chaque catégorie selon leur résultat au classement.

La répartition des points est définie comme suit :

Rank	Points	Rank	Points	Rank	Points	Rank	Points
1 <sup>er</sup>	500	11 <sup>ème</sup>	432	21 <sup>ème</sup>	402	31 <sup>ème</sup>	373
2 <sup>ème</sup>	490	12 <sup>ème</sup>	429	22 <sup>ème</sup>	399	32 <sup>ème</sup>	371
3 <sup>ème</sup>	480	13 <sup>ème</sup>	426	23 <sup>ème</sup>	396	33 <sup>ème</sup>	369
4 <sup>ème</sup>	470	14 <sup>ème</sup>	423	24 <sup>ème</sup>	393	...	-2 pt/place
5 <sup>ème</sup>	460	15 <sup>ème</sup>	420	25 <sup>ème</sup>	390	100 <sup>ème</sup>	235
6 <sup>ème</sup>	455	16 <sup>ème</sup>	417	26 <sup>ème</sup>	387	101 <sup>ème</sup>	234
7 <sup>ème</sup>	450	17 <sup>ème</sup>	414	27 <sup>ème</sup>	384	102 <sup>ème</sup>	233
8 <sup>ème</sup>	445	18 <sup>ème</sup>	411	28 <sup>ème</sup>	381	103 <sup>ème</sup>	232
9 <sup>ème</sup>	440	19 <sup>ème</sup>	408	29 <sup>ème</sup>	378	...	-1 pt/place
10 <sup>ème</sup>	435	20 <sup>ème</sup>	405	30 <sup>ème</sup>	375	-	1

- Épreuve marathon randonnée

Les parcours de randonnées permettront à chaque participant et selon le parcours choisi de gagner des points comptabilisés comme résultat de la manche.

Épreuves Cap Nore :

- Parcours randonnée 60 km 200 points
- Parcours randonnée 80 km 300 points

Ces points seront validés à condition que le participant valide l'entièreté du parcours défini par l'organisation.



Les points associés à ces randonnées compteront pour le Challenge MTB'Tour Cycletyres 2025 comme une manche à part entière et pourront donc faire partie des 4 meilleurs résultats de la saison.

## Article 6 : Coefficient selon les épreuves

Chaque manche chronométrée du Challenge MTB'Tour Cycletyres se compose d'une ou plusieurs journées.

Selon le nombre de journée qui compose chaque manche, un coefficient sera appliqué aux points gagnés sur cette épreuve.

- Épreuve d'1 jour : coefficient 1,00
- Épreuve de 2 à 3 jours : coefficient 1,10
- Épreuve de 4 jours et + : coefficient 1,20

La manche finale disposera également de son propre coefficient.

- Épreuve finale : coefficient 1,30

Ces coefficients s'appliqueront ensuite aux points gagnés sur l'épreuve dans le classement général du Challenge MTB'Tour Cycletyres.

### Exemples :

- 2<sup>ème</sup> = 490 (points épreuve) \* 1,10 (coefficient épreuve) = 539 points au classement général
- 28<sup>ème</sup> = 381 (points épreuve) \* 1,20 (coefficient épreuve) = 458\* points au classement général
- 102<sup>ème</sup> = 233 (points épreuve) \* 1,30 (coefficient épreuve) = 303\* points au classement général

*\*Points arrondis au nombre supérieur.*

En cas de modification de l'épreuve (parcours et nombre de étapes), le coefficient de l'épreuve restera le même pour la saison.

Récapitulatif des coefficients par manche :

- La Lozérienne : 1,10
- Roc Laissagais : 1,00
- Super Besse Bike Festival : 1,00
- Transmaurienne Vanoise : 1,20
- Corsica Bike Festival : 1,30



## Article 7 : Classement général

A l'issue de chaque manche, les classements généraux du Challenge seront publiés au plus tard le mardi suivant sur le site [www.cycling-challenge.fr/mtb-tour](http://www.cycling-challenge.fr/mtb-tour).

A l'issue de la saison, lors de la remise des prix du Corsica Bike Festival à Île-Rousse en Corse, le classement général des catégories suivantes seront récompensées :

- ✓ Les 3 premières du Scratch Femme,
- ✓ Les 3 premiers du Scratch Homme,
- ✓ Le/la premier(e) de chaque catégorie.
- ✓ La première équipe du classement par équipe

Les classements généraux Scratch Femme et Scratch Homme seront récompensés par **10 000 €** de prize money.

La répartition des récompenses financières s'effectuera comme suit :

Rank	Scratch Homme	Scratch Femme
1 <sup>er</sup>	1200 €	1200 €
2 <sup>ème</sup>	1000 €	1000 €
3 <sup>ème</sup>	800 €	800 €
4 <sup>ème</sup>	600 €	600 €
5 <sup>ème</sup>	400 €	400 €
6 <sup>ème</sup>	300 €	300 €
7 <sup>ème</sup>	250 €	250 €
8 <sup>ème</sup>	200 €	200 €
9 <sup>ème</sup>	150 €	150 €
10 <sup>ème</sup>	100 €	100 €

Le paiement du prize money s'effectuera : par virement à l'issu de la manche finale

## Article 8 : Classement par équipe

Un **Classement Equipe** sera mis en place sur le Challenge MTB'Tour Cycletyres 2025.

Pour cumuler des points au classement, une équipe doit se composer d'au moins 2 participants sur une même manche.

Après chaque manche du Challenge, le classement sera mis à jour en additionnant les points des 4 meilleurs membres de la même l'équipe. Ces 4 membres peuvent être différentes sur chaque manche. Si l'équipe est représentée par plus de 4 personnes dans les classements de l'épreuve, seuls les 4 meilleurs résultats de cette équipe seront pris en compte dans le classement par équipe.



SAISON 2025  
CHALLENGE VTT MARATHON

MTB  
TOUR

powered by  
CYCLETYRES

LOZÉRIENNE

RNC

LAISSAGAIS

SUPER  
BESSE

TRANSAURIDIENNE  
VANOISE

BIKE  
FESTIVAL

- LA LOZÉRIENNE**  
8 AU 10 MAI - LOZERE (48)
- ROC LAISSAGAIS**  
30 MAI AU 1ER JUIN - AVEYRON (12)
- CAP NORE**  
14 & 15 JUIN - AUDE (11)
- SUPER BESSE BIKE FESTIVAL**  
21 & 22 JUIN - PUY DE DOME (63)
- TRANSAURIDIENNE VANOISE**  
13 AU 19 JUILLET - SAVOIE (73)
- CORSICA BIKE FESTIVAL**  
24 AU 26 OCTOBRE - CORSE

Il n'y aura pas de récompense équipe sur les différentes épreuves mais uniquement une récompense à la suite de la manche finale.

*NB: Attention de saisir correctement le nom de l'équipe lors du formulaire d'inscription de chaque participant afin d'identifier clairement les participants d'une même équipe.*

## Article 9 : Inscriptions

L'inscription aux épreuves s'effectue sur le site internet de chaque évènement de la tournée MTB'Tour Cycletyres.

- ✓ **La Lozérienne** : [www.lozerienne.com](http://www.lozerienne.com)
- ✓ **Roc Laissagais** : [www.roclaissagais.com](http://www.roclaissagais.com)
- ✓ **Cap Nore** : [www.capnore.com](http://www.capnore.com)
- ✓ **Super Besse Bike Festival** : [www.superbessebikefestival.com](http://www.superbessebikefestival.com)
- ✓ **Transmaurienne Vanoise** : [www.transmaurienne-vanoise.com](http://www.transmaurienne-vanoise.com)
- ✓ **Corsica Bike Festival** : [www.corsicabikefestival.com](http://www.corsicabikefestival.com)

À partir d'une inscription à une manche du MTB'Tour Cycletyres, profitez de **-15% de réduction sur l'inscription à une autre manche de la saison**. Cette offre est renouvelable à chaque inscription.

La réduction s'applique à toutes les catégories et formules proposées par chaque manche et n'est pas limitée aux catégories du Challenge MTB'Tour Cycletyres.

## Article 10 : Points UCI

Certaines manches de la saison du MTB'Tour Cycletyres attribueront des points UCI au classement UCI XCM à condition de concourir dans la catégorie Élite Homme ou Femme et de paraître au classement final de la manche.

Les points UCI seront définis par la classe de l'épreuve (HC/classe 1 / classe2 ;..) et le type d'épreuve (d'un jour ou pas étape).

## Article 11 : Droit à l'image

Par sa participation au MTB'Tour, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.